



Politique de participation aux bénéfices 2017

contrats multisupports épargne et retraite destinés à des particuliers et indépendants

15.05.2017

Grille de majoration de la participation aux bénéfices

Jusqu'à
0,80% de majoration
de la PB

contrats multisupports épargne et retraite destinés à des particuliers et indépendants

La diversification des supports est nécessaire pour obtenir des rendements optimisés. Swiss Life poursuit donc sa politique d'incitation à la diversification :

- La participation aux bénéfices sur l'Actif Général est majorée significativement en fonction de la part d'épargne investie sur les supports en unités de compte* ;
- Les clients «Gestion Privée» bénéficient d'une majoration de 0,20% sur les contrats multisupports.

→ Mettez en avant les solutions **Pilotage Retraite** et **Allocations pilotées** avec UC pilotées* !

Au-delà de 20% d'UC**, vos clients bénéficient automatiquement de ces bonus

**IMPORTANT : il n'existe pas de réallocation automatique de l'épargne sur les Allocations dites modèles*

*** Part moyenne calculée mensuellement*

Grille de majoration de la participation aux bénéfices

Jusqu'à
0,80% de majoration
de la PB

contrats multisupports épargne et retraite destinés à des particuliers et indépendants

| Part des UC* dans l'épargne | Clients Gestion Privée | Autres clients |
|--------------------------------|---------------------------|-------------------|
| ≥ 60% | Base + 0,80% | Base + 0,60% |
| ≥ 40% | Base + 0,60% | Base + 0,40% |
| ≥ 20% | Base + 0,40% | Base + 0,20% |
| < 20% | Base + 0,20% | Base |

* Part moyenne calculée mensuellement

Ces bonus s'appliquent aux contrats d'épargne et retraite des particuliers ou indépendants suivants :

- SwissLife Stratégic Premium**, SwissLife Stratégic Net, SwissLife Stratégic Plus**, SwissLife Stratégic**
- SwissLife Expert**, Expert Premium**
- SwissLife Liberté Plus, Swiss Life Liberté, SwissLife Objectif 50
- SwissLife Evolution Plus, SwissLife Evolution, SwissLife Horizon
- SwissLife Retraite Madelin, SwissLife Retraite Sélection
- SwissLife Retraite (multisupports), SwissLife Référence Retraite, Epargne Retraite

** et leurs versions capitalisation destinées à des personnes physiques ou des personnes morales patrimoniales (SC, SCI, SCP,...)

Qu'est-ce qu'un client « Gestion Privée » ?

Un client est dit « Gestion Privée » lorsqu'il remplit les conditions suivantes :

- Encours Vie SLF + Banque > 250 000€ avec un minimum de 150 000 € en Vie ;
- Encours prévisibles Vie SLF + Banque > 250 000 € avec un minimum de 150 000 € en Vie
(Encours actuels + Somme des PP retraite futures sur 10 ans).

Les encours et primes sont cumulés au niveau foyer. Sont considérées comme appartenant à un même foyer les personnes qui ont :

→ la même adresse ET le même nom

OU

→ La même adresse ET la connexité « familiale » renseignée dans SLPM

L'adresse et le nom doivent être strictement les mêmes pour que le foyer soit identifié.



L'avenir commence ici.